



**Projet de mandat du groupe de travail (GT) du Cnis
visant à prolonger pour le secteur financier la réflexion du GT sur les
« Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes »**

Avant propos :

Le GT du CNIS sur les « statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes », présidé par M. Salustro, n'a pas pu prendre en compte le cas des groupes d'entreprises du secteur financier dans son analyse et dans ses propositions.

Les deux principales conclusions du GT « Salustro », objets des deux premières recommandations du rapport, préconisaient que, s'agissant des groupes de sociétés, deux nouvelles unités statistiques soient retenues à l'avenir pour l'élaboration des différentes statistiques d'entreprise : le groupe lui-même dans son ensemble et les branches opérationnelles des groupes lorsqu'elles existent. Ainsi, l'observation et la prise en compte de l'activité des groupes ne devraient plus se faire, comme aujourd'hui, uniquement à partir des résultats de leurs sociétés prises indépendamment les unes des autres, mais aussi au travers de résultats consolidés au niveau de ces nouvelles unités statistiques.

Plus spécifiquement, selon la 19^{ème} recommandation du rapport du GT « Salustro » il convient également d'étudier ce que pourrait signifier l'application des deux conclusions précédentes au secteur financier, c'est-à-dire d'une part les groupes financiers, d'autre part les sociétés du secteur financier filiales de groupes non-financiers. Un complément au rapport du GT « Salustro » devrait être produit en conséquence.

Les données macro-économiques du secteur financier et les comptes des groupes financiers présentent plusieurs particularités :

- les principales composantes de la production du secteur financier au sens de la comptabilité nationale, les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) et la production des sociétés d'assurance, sont construites de manière conventionnelle à partir de données transmises aux autorités de contrôle par les établissements concernés ;
- les comptes publiés par les groupes du secteur financier, en particulier dans le domaine des marchés de capitaux, sont très sensiblement influencés par l'application des normes comptables internationales (IAS/IFRS) qui reposent largement sur la « juste valeur » des instruments financiers et qui sont éloignées des modes de mesure de la production figurant en comptabilité nationale ;

- la quasi-totalité des entreprises du secteur relève de réglementations spécifiques, qui les placent sous la tutelle de la Commission bancaire (CB), de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ou encore de l'Autorité des marchés financiers (AMF). De ce fait, il est habituel de répartir les entreprises selon leur qualification (établissement de crédit, société d'assurance, prestataire de services d'investissement, ...) au regard du Code monétaire et financier ou des autres textes applicables dans le secteur financier ;
- les réglementations Bâle II (dès 2008) et Solvency II vont conduire à terme à la publication par les groupes de nombreuses données extra-comptables qui devraient constituer un matériau important pour l'étude du secteur.

Étant données les recommandations du GT « Salustro », et compte tenu des particularités du secteur financier rappelées ci-dessus, le présent GT traitera les problématiques suivantes :

- **Examiner quelles ont pu être les expériences étrangères en matière de prise en compte du secteur financier.** Ceci pourrait permettre d'éviter certains écueils ou d'adopter une démarche qui a fait ses preuves ailleurs. En outre, une telle démarche pourrait permettre de réaliser un certain nombre de comparaisons en vue de positionner le secteur financier français, notamment en Europe.
- **Définir de manière précise la notion de groupe de sociétés du secteur financier** et en quoi celui-ci se distingue d'un groupe industriel et commercial. En particulier, l'intégration de différents types d'activités financières au sein d'un groupe, qu'elles soient filialisées ou non, répond-t-elle à une logique particulière ? Comment doit-on traiter les différentes entités d'un groupe n'ayant pas nécessairement de relations financières entre elles ? La notion réglementaire de conglomérat financier est-elle pertinente sur le plan de l'analyse économique ?
- **Évaluer comment les principales recommandations du GT « Salustro » pourraient être déclinées dans le secteur financier.** Il s'agirait notamment d'étudier le sens que pourrait avoir, dans le secteur financier, la redéfinition au sein des groupes d'unités statistiques « entreprise », économiquement plus pertinentes que les sociétés elles-mêmes (unités légales). Les conclusions du GT « Salustro » sont que ces unités devraient être les branches opérationnelles des groupes, voire les groupes eux-mêmes. .
Ainsi devra être examiné :
 - d'une part ce que signifie la notion de branches opérationnelles au sein des groupes financiers, prenant notamment en compte les pôles banques de détail/de financement/etc., ainsi que les classifications statutaires, banques/assurances/etc. ;
 - d'autre part, si les activités financières des groupes non financiers (qu'elles soient filialisées ou non), doivent et peuvent être prises en compte, en statistique d'entreprise, comme des branches opérationnelles.
- **Évaluer le coût et les problèmes méthodologiques qu'impliquerait la constitution d'une base de données des groupes du secteur financier.** Aujourd'hui, la collecte des comptes des sociétés financières n'est pas centralisée. Elle est organisée, principalement pour des besoins propres, par les autorités administratives chargées du contrôle de ces sociétés (CB, ACAM) et selon des normes de restitution et des plans comptables différents. Consolider ces données pour former les comptes des groupes financiers peut donc être source de problèmes. Une solution alternative pourrait être de constituer une base de données directement à partir des comptes consolidés publiés par les groupes financiers. Il appartiendra, sans doute, au GT de trancher ou de prendre position sur ces deux approches, en tenant compte notamment des

impacts de l'adoption des normes IAS/IFRS et d'indiquer comment le système statistique public devrait s'organiser pour constituer cette base de données.

- **Déterminer quel pourrait être l'apport d'une analyse des groupes financiers en France en termes de contribution de leurs activités à la richesse nationale et évaluer l'intérêt d'établir des statistiques relatives aux groupes financiers.** Une telle analyse des groupes de ce secteur (nombre, résultats agrégés, ...) permettrait-elle de compléter utilement la mesure, largement conventionnelle, qui en est faite en comptabilité nationale ? Réconcilierait-elle les résultats de la comptabilité nationale et la communication institutionnelle des groupes financiers qui apparaissent relativement divergents ces dernières années ? Pourrait-elle également conduire à réexaminer la place des activités financières dans l'économie nationale et à reconsidérer les frontières actuelles entre secteurs financiers et non financiers ? A ce propos, il convient de faire le point sur les besoins des pouvoirs publics d'évaluer les performances des acteurs du secteur financier. Pour illustrer ces sujets, le GT pourrait étudier, sur un cas concret de conglomérat financier, le rapport entre la quantification de sa contribution à la production du secteur financier au sens de la comptabilité nationale et la lecture qu'en donnent les comptes publiés de ce groupe.
- **Favoriser l'accès aux données à l'ensemble des utilisateurs potentiels :** le Système Européen des Banques Centrales pour ses études et recherches sur les mécanismes de transmission des effets de la politique monétaire, les instances européennes pour mesurer le degré effectif de concurrence du système financier ; les services d'études et de recherche des groupes financiers eux-mêmes en vue de construire des indicateurs synthétiques (parts de marché, performance, productivité, rentabilité, etc.) de leurs activités ; les chercheurs en économie financière et bancaire pour leurs analyses (économie industrielle du secteur financier, survenance de risques systémiques, etc.). Un recensement des thèmes d'études pourrait être envisagé.

Fonctionnement :

Pour mener à bien ce projet, le GT sollicitera des avis des analystes financiers et des chercheurs travaillant sur le secteur financier. Il consultera les services statistiques compétents en la matière ainsi que, plus largement, des services ayant des responsabilités éminentes dans la mise à disposition d'informations officielles sur le secteur financier, qu'il s'agisse d'organismes professionnels ou des autorités de contrôle compétentes.

Calendrier :

Le groupe de travail pourrait se réunir trois fois avant l'automne (mai, septembre, début octobre) afin de pouvoir transmettre un premier projet de rapport à la formation compétente du CNIS au cours de sa réunion prévue à l'automne.

La première réunion du GT aurait pour objet de passer des commandes de travaux qui seraient présentés lors de la seconde. Les rapporteurs proposeront ensuite un avant-projet de rapport aux membres du GT. Ce projet sera validé au cours de la dernière réunion du GT.